

Direction des maladies non transmissibles et des traumatismes Unité traumatismes

Enquête NOYADES 2015 Synthèse

1^{er} juin - 30 septembre 2015









Santé publique France

Dr Bertrand THÉLOT Linda LASBEUR Emmanuelle SZEGO-ZGUEM

SÉPIA-Santé

Etienne CASSAGNE Catherine SALGUES Marie-Thérèse GUILLAM Dr Claire SÉGALA



Synthèse des résultats de l'enquête NOYADES 2015 1^{er} juin - 30 septembre 2015

L'enquête NOYADES 2015 a été lancée en mai 2015. Elle est organisée par l'Institut de veille sanitaire, remplacé à partir du 1er mai 2016 par Santé publique France, avec le soutien du Ministère chargé de la santé (Direction générale de la santé), du Ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises), du Ministère chargé du logement (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages), et du Ministère chargé des sports (Direction des sports). La collecte des données a été assurée par SEPIA-Santé.

L'enquête a concerné tous les départements et toutes les noyades entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2015 dès lors qu'elles ont fait l'objet d'une intervention de secours organisés, et qu'elles ont été suivies d'une hospitalisation ou d'un décès.

Le recueil des données a été assuré par les secours intervenant sur place : pompiers, Samu-Smur, gendarmerie, maîtres nageurs sauveteurs, police, Croix rouge française, compagnies républicaines de sécurité, etc.

Résultats généraux

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2015, 1 441 noyades suivies d'un décès (N=555 décès) ou d'une hospitalisation sont survenues en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

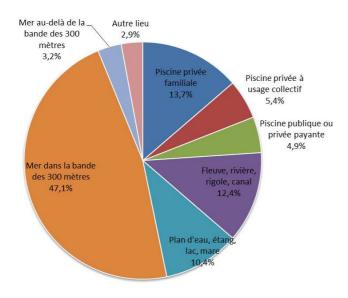
Elles se répartissent en :

- 1 266 noyades accidentelles, dont 436 décès (soit 34 %);
- 165 noyades intentionnelles (suicide, tentative de suicide, agression), dont 110 décès ;
- 10 noyades d'origine inconnue, dont 9 décès.

1 266 noyades accidentelles en 4 mois

Sur les 1 266 noyades accidentelles enregistrées, 637 (50 %) ont eu lieu en mer, 303 (24 %) en piscine, tous types confondus, 157 (12 %) en cours d'eau, 132 (10 %) en plan d'eau, et 37 (3 %) dans d'autres lieux (baignoires, bassins...).

Figure 1: Répartition des noyades accidentelles selon le lieu



- Parmi les 303 noyades en piscine, 173 (57 %) ont eu lieu en piscine privée familiale, 68 (22 %) en piscine privée à usage collectif et 62 (21 %) en piscine publique et privée payante. Ces noyades ont concerné les enfants de moins de 6 ans dans 151 cas (50 %).
- Parmi les 637 noyades en mer, 596 (94 %) ont eu lieu dans la bande des 300 mètres et 41 (6 %) au-delà. Plus d'une noyade sur 3 (217/596 soit 36 %) concernait des personnes de 65 ans ou plus, et 30 % (N=178) des personnes de moins de 25 ans.
- Sur les 157 noyades dans un cours d'eau, 31 % (N=48) concernaient des personnes de 25 à 44 ans et 45 % (N=71) des personnes de 45 ans et plus.
- Sur les 132 noyades dans un plan d'eau, 29,5 % (N=39) concernaient des personnes de 25 à 64 ans.

Parmi les 1 266 noyades accidentelles, 436 (34 %) ont été suivies d'un décès (dont 1 d'âge inconnu) et 830 n'ont pas été suivies d'un décès (aucun âge inconnu).

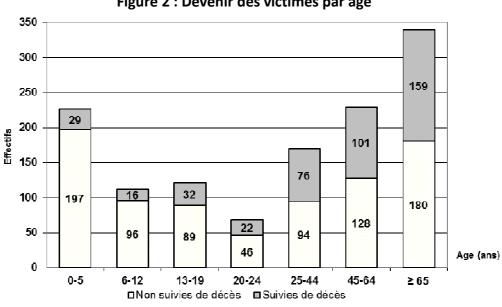


Figure 2 : Devenir des victimes par âge

Chez les 0-5 ans et les 6-12 ans, respectivement 13 % et 15 % des noyades ont été suivies par des décès. La proportion de décès dépasse 40 % chez les 25-44 ans (45 %), les 45-64 ans (44 %) et au-delà (47 %).

Suivies de 436 décès

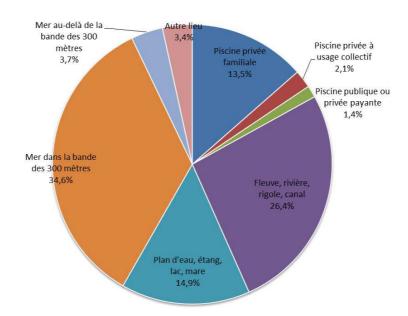


Figure 3 : Répartition des noyades suivies de décès selon le lieu

Les 436 noyades suivies de décès se répartissent en :

- 167 (38 %) en mer,
- 115 (26 %) en cours d'eau,
- 65 (15 %) en plan d'eau,
- 74 (17 %) en piscine :
 - o 59 en piscine privée familiale (dont 13 enfants de moins de 6 ans),
 - 9 en piscine privée à usage collectif,
 - o 6 en piscine publique ou privée payante.
- 15 (3 %) en d'autres lieux.

Les proportions de décès, par lieu de noyade sont les suivantes :

- 26 % (167/637) en mer,
- 73 % (115/157) en cours d'eau,
- 49 % (65/132) en plan d'eau,
- 24 % (74/303) en piscine :
 - o 34 % (59/173) en piscine privée familiale,
 - 13 % (9/68) en piscine privée à usage collectif,
 - o 10 % (6/62) en piscine publique ou privée payante.
- 41 % (15/37) en d'autres lieux.

Comparaison avec les enquêtes NOYADES précédentes Évolution générale

Tableau 1 : Noyades accidentelles, noyades suivies de décès, noyades suivies de séquelles en 2003, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015

		Т	outes n	oyades			Noyades suivies de décès					
Lieux	2003	2004	2006	2009	2012	2015	2003	2004	2006	2009	2012	2015
Mer	560	681	680	781	642	637	160	174	151	187	214	167
Piscine	238	196	211	239	210	303	57	50	60	54	59	74
Cours d'eau	153	118	152	151	212	157	105	64	99	97	138	115
Plan d'eau	156	119	122	144	121	132	93	58	74	96	60	65
Autres lieux	47	49	42	51	50	37	20	22	17	28	25	15
Total	1 154	1 163	1 207	1 366	1 235	1 266	435	368	401	462	496	436

		Noyades suivies de séquelles										
Lieux	2003	2004	2006	2009	2012	2015						
Mer	8	6	7	18	48	23						
Piscine	9	6	2	11	4	12						
Cours d'eau	2	2	3	5	3	3						
Plan d'eau	2	3	2	2	2	5						
Autres lieux	1	1	3	0	2	0						
Total	22	18	17	36	59	43						

Sur les quatre mois d'enquête, on a dénombré, en 2003, 1 154 noyades accidentelles suivies de 435 décès (38 %), en 2004, 1 163 noyades accidentelles suivies de 368 décès (32 %), en 2006, 1 207 noyades accidentelles suivies de 401 décès (33 %), en 2009, 1 366 noyades accidentelles suivies de 462 décès (34 %), en 2012, 1 235 noyades accidentelles suivies de 496 décès (40 %).

En 2015, on a dénombré 1 266 noyades accidentelles suivies de 436 décès (34 %), soit un taux plus élevé qu'en 2004, 2006, mais plus faible qu'en 2003 et 2012. Le nombre de noyades est sensiblement le même qu'en 2003, 2004, 2006 et 2012, mais inférieur à celui de 2009 (1 366). Le nombre de décès (436) est moins élevé que lors des deux enquêtes précédentes et correspond en moyenne à 3,6 décès par jour sur les 4 mois d'enquête.

Le nombre de noyades suivies de séquelles est moins important en 2015 (43) qu'en 2012, en particulier pour les noyades en mer, tout en étant supérieur aux effectifs des enquêtes plus anciennes. Dans 12 cas sur 43, 28 %, les séquelles ont fait suite à des noyades en piscine.

Évolution des noyades en piscines

En 2003, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015, ce sont en tout 1 066 noyades qui se sont produites dans une piscine privée à usage familial ou collectif (hors piscine privée/publique d'accès payant).

Ces noyades ont concerné pour plus de la moitié (52 %, 559/1066) des enfants de moins de 6 ans : 49 % (84/172) en 2003, 46 % (65/142) en 2004, 57 % (94/166) en 2006, 55 % en 2009 (103/186), 55 % en 2012 (87/159) et 50 % (121/241) en 2015.

Le nombre total de décès a été de 316 en 6 années, dont 106 (34 %) enfants de moins de 6 ans.

En 2015, le nombre total de noyades accidentelles et de décès est en hausse tous âges confondus, et notamment chez les enfants de moins de 6 ans. Ces augmentations doivent être mises en perspective sur plusieurs années (voir page suivante les décès d'enfants de moins de 6 ans en piscines privées), et faire l'objet d'une analyse intégrant les conditions météorologiques (voir le rapport final).

Tableau 2 : Noyades accidentelles en piscine selon les enquêtes NOYADES en 2003, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015

		Tous âges								Moins de 6 ans						
							2003							2013		
Lieu	2003	2004	2006	2009	2012	2015	à	2003	2004	2006	2009	2012	2015	à		
							2015							2015		
PPF	133	100	119	135	111	173	771	72	55	74	90	67	91	454		
PPUC	39	42	47	51	48	68	295	12	10	20	13	20	30	105		
Sous-total	172	142	166	186	159	241	1 066	84	65	94	103	87	121	559		
PAP	66	54	45	53	51	62	331	15	11	17	19	16	24	103		
Total	238	196	211	239	210	303	1 397	99	76	111	122	103	145	662		

PPF : piscine privée familiale ; PPUC : piscine privée à usage collectif ; PAP : piscine privée ou publique d'accès payant.

Tableau 3 : Noyades accidentelles suivies de décès en piscine selon les enquêtes NOYADES en 2003, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015

		Tous âges								Moins de 6 ans						
							2003							2003		
Lieu	2003	2004	2006	2009	2012	2015	à	2003	2004	2006	2009	2012	2015	à		
							2015							2015		
PPF	43	32	50	41	39	59	264	21	17	21	17	11	13	100		
PPUC	9	10	5	7	12	9	52	4	0	0	2	0	0	6		
Sous-total	52	42	55	48	51	68	316	25	17	21	19	11	13	106		
PAP	5	8	5	6	8	6	38	3	1	1	0	3	2	10		
Total	57	50	60	54	59	74	354	28	18	22	19	14	15	116		

PPF : piscine privée familiale ; PPUC : piscine privée à usage collectif ; PAP : piscine privée ou publique d'accès payant.

Tableau 4 : Noyades accidentelles suivies de séquelles en piscine selon les enquêtes NOYADES en 2003, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015

	Tous âges							Moins de 6 ans						
							2003							2003
Lieu	2003	2004	2006	2009	2012	2015	à	2003	2004	2006	2009	2012	2015	à
							2015							2015
PPF	-	3	2	6	1	5	17	-	1	1	2	0	3	7
PPUC	-	1	0	3	2	4	10	-	0	0	1	0	1	2
Sous-total	-	4	2	9	3	9	27	-	1	1	3	0	4	9
PAP	-	2	0	2	1	3	8	-	1	0	0	0	1	2
Total	-	6	2	11	4	12	35	-	2	1	3	0	5	11

PPF : piscine privée familiale ; PPUC : piscine privée à usage collectif ; PAP : piscine privée ou publique d'accès payant

Parmi les noyades en piscine privée, en 2015 le nombre de séquelles tous âges confondus égale le chiffre de 2009 (9) : 4 d'entre elles concernent des enfants de moins de 6 ans, chiffre le plus élevé dans cette tranche d'âge. Les séquelles sont les suivantes : 1 anomalie de l'électroencéphalogramme, 1 pneumopathie, 1 cas avec des séquelles pulmonaires et 1 cas non renseigné. Sur l'ensemble des 5 enquêtes (2004 à 2015), 33 % (9/27) des séquelles en piscines privées ont concerné des enfants de moins de 6 ans.

La figure 4 représente l'évolution du nombre de décès d'enfants de moins de 6 ans en piscines privées, enterrées ou hors sol, familiales ou à usage collectif, et l'évolution du parc de piscines privées en France, de 2000 à 2015.

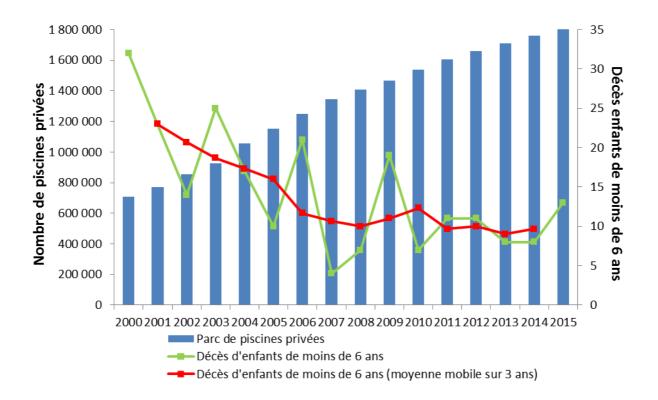
Les chiffres de décès d'enfants de moins de 6 ans en piscines privées par année (courbe verte) proviennent :

- Pour les années 2002, 2003, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015 : des enquêtes NOYADES réalisées par l'Institut de veille sanitaire en collaboration avec le Ministère de l'intérieur ;
- Pour les années 2000 et 2001 : des recensements organisés par le Ministère de l'intérieur ;
- Pour les autres années, 2005, 2007, 2008, 2010, 2011, 2013 et 2014 : des chiffres communiqués par la Fédération des professionnels de la piscine, établis à partir de coupures de presse.

La représentation en moyenne mobile sur 3 ans (courbe rouge) permet de lisser les variations importantes, d'une année à l'autre, de ces petits effectifs de décès.

Graphiquement, on constate une décroissance de la moyenne mobile depuis 2000, alors que le nombre de piscines a plus que doublé en 15 ans (de 700 000 à 1 800 000). Cette évolution doit cependant tenir compte notamment des conditions météorologiques qui déterminent la propension à se baigner, et donc le risque de noyade (voir analyse dans le rapport détaillé).

Figure 4 : Nombre (et moyennes mobiles sur 3 années) de noyades suivies de décès d'enfants de moins de 6 ans en piscine privée, années 2000 à 2015



Etude cas par cas des noyades en piscines privées enterrées

La loi n°2003-9 relative à la sécurité des piscines oblige les propriétaires de piscines privées enterrées, qu'elles soient à l'usage individuel ou collectif, à disposer d'un dispositif de sécurité normalisé au 1er janvier 2006. Les dispositifs de sécurité (DS) sont de quatre types : volet roulant, abri, barrière et alarme. Ils sont désactivés lors des baignades et n'apportent dans ce cas aucune protection.

L'enquête NOYADES ne peut répondre directement à la question de l'efficacité éventuelle de ces dispositifs pour protéger contre les noyades, puisque ce sont les cas de noyades qui sont recensés, et non les cas où les noyades ont été évitées grâce aux protections.

Il est seulement possible d'analyser les noyades survenues en piscines en dehors de la baignade, pour décrire deux types de situations :

- Les noyades suivies de décès : s'il est mentionné l'absence de DS, ou un dispositif existant mais désactivé, on peut émettre l'hypothèse que si le dispositif de protection avait été activé, il aurait pu contribuer à éviter l'issue fatale.
- Les noyades non suivies de décès : si un DS activé est mentionné, on peut émettre l'hypothèse qu'il a contribué à éviter que la noyade se termine par un décès.

Les autres cas de noyades hors baignade pour lesquels il n'est pas fait mention de l'existence ou non d'un DS, ou, s'il existe, de son activation ou non, ne permettent aucune conclusion en faveur ou en défaveur de l'efficacité d'un tel dispositif.

Les noyades en piscines privées familiales enterrées et en piscines privées d'usage collectif enterrées ont donc été analysées au cas par cas, en fonction de la présence et/ou de l'activation d'un DS.

Noyades en piscines privées familiales enterrées :

Il y a eu 123 noyades, dont 95 lors d'une baignade (activité qui regroupe aussi les plongées en apnée et les autres activités où la personne est volontairement dans l'eau), et 5 alors que la victime fréquentait la piscine (nettoyages, vidange, assise au bord de la piscine) : pour ces 100 noyades, le DS était logiquement désactivé. Restent 23 noyades survenues lors de chutes, 5 suivies de décès, 18 non suivies de décès.

Les 5 noyades suivies de décès :

Dans un cas, on ne peut tirer de conclusion, car il n'y avait pas d'information sur la présence ou non d'un DS. Dans les 4 autres cas, le DS était soit absent (3 cas), soit défaillant (1 cas) : dans ces 4 cas de noyades suivies de décès, on peut émettre l'hypothèse que l'absence de DS actif a été un élément favorisant l'issue fatale de la noyade.

- Les 18 noyades non suivies de décès :

Dans 16 cas, on ne peut tirer de conclusion, car le DS était non activé (7 cas), ou absent (7 cas), ou il n'y avait pas d'information sur le DS (2 cas).

Dans 2 cas, le DS était en place : on peut émettre l'hypothèse que la présence d'un DS actif a pu contribuer à éviter le décès.

Noyades en piscines privées à usage collectif enterrées :

Il y a eu 51 noyades, dont 50 lors d'une baignade. La seule noyade survenue hors baignade n'a pas été suivie de décès ; sans information sur la présence ou non d'un DS, on ne peut tirer de conclusion.

Conclusion:

Cette analyse au cas par cas des noyades permet seulement de conclure sur 6 cas : 4 cas où le décès aurait peut-être pu être évité si un DS avait été présent et actif ; et 2 cas où le décès a peut-être été évité grâce au DS actif.

Toutes les noyades d'enfants collectées dans l'enquête sont dues à un défaut de surveillance. Aucun dispositif ne remplace la nécessité de surveiller les enfants de manière rapprochée par un adulte. Les noyades d'adultes en piscine privées enterrées, hors baignades, surviennent souvent à la suite d'un malaise et/ou pendant une activité d'entretien de la piscine. Des conseils de prévention sont donc à adapter à l'intention des 45 ans et plus.

Noyades et mention d'alcool

Aucun cas n'a été noté chez les 0-12 ans (338 noyades accidentelles). Chez les 13 ans ou plus (927 noyades accidentelles), la présence ou non d'alcool a été renseignée 554 fois, soit dans 554/927=60 % des cas. Dans 18 % des cas (100/554), une consommation d'alcool a été mentionnée.

Sur l'ensemble des 100 noyades où une présence d'alcool est mentionnée, le taux de décès est de 41 %. Le taux de décès dépasse 40 % chez les 25 ans et plus, jusqu'à 46 % chez les 25-44 ans (tableau 5).

Tableau 5. Répartition par tranche d'âge selon le devenir des victimes de noyades avec alcool

		Décès							
	No	on	(Total					
Tranches d'âge	n	%	n	%	TOLAI				
13-19 ans	4	100	0	0	4				
20-24 ans	6	66,7	3	33,3	9				
25-44 ans	20	54,1	17	45,9	37				
45-64 ans	20	58,8	14	41,2	34				
>=65 ans	9	56,3	7	43,7	16				
Total >= 13 ans	59	59	41	41	100				

Sur l'ensemble des 454 noyades où il est mentionné qu'il n'y a pas d'alcool, le taux de décès est de 33 % (tableau 6). Chez les 65 ans et plus il est de 43,5 %, non différent du taux avec mention d'alcool (43,7 %). C'est entre 25 et 64 ans que les taux de décès avec alcool sont plus élevés que les taux de décès sans alcool (différences non significatives) :

- Entre 25 et 44 ans : 45,9 % et 27,3 % (p=0,08)

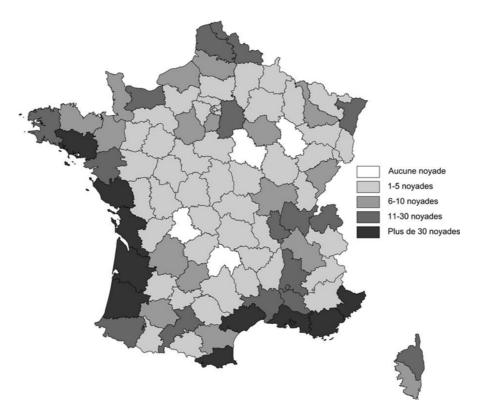
- Entre 45 et 64 ans : 41,2 % et 28,6 % (p=0,17)

Tableau 6. Répartition par tranche d'âge selon le devenir des victimes de noyade sans prise d'alcool

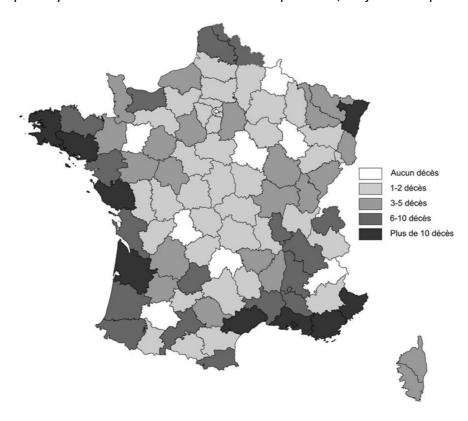
		Décès						
	N	Total						
Tranches d'âge	n	%	n	%	Total			
13-19 ans	62	77,5	18	22,5	80			
20-24 ans	26	86,7	4	13,3	30			
25-44 ans	40	72,7	15	27,3	55			
45-64 ans	70	71,4	28	28,6	98			
>=65 ans	108	56,5	83	43,5	191			
Total >= 13 ans	306	67,4	148	32,6	454			

Répartition des noyades accidentelles par département

Carte 1 : Noyades accidentelles en France métropolitaine, 1^{er} juin-30 septembre 2015



Carte 2 : Décès par noyade accidentelle en France métropolitaine, 1^{er} juin-30 septembre 2015



CONCLUSION

L'enquête NOYADES 2015 a fourni des résultats exhaustifs sur les caractéristiques des victimes, la répartition des noyades selon les lieux et les régions, leurs circonstances de survenue. Ces informations, qui confirment celles des enquêtes précédentes, sont directement utiles pour la mise en place d'actions de prévention.

On doit rappeler en particulier qu'une surveillance permanente et rapprochée des jeunes enfants doit être exercée par un adulte responsable en tout lieu de baignade. Cette obligation demeure entière même lorsqu'un dispositif de sécurité conforme aux normes et correctement utilisé est présent autour d'une piscine. Par ailleurs, l'objectif de ces dispositifs n'est pas de protéger pendant la baignade.

Les autres recommandations sont semblables à celles des années précédentes : renforcer l'apprentissage de la nage chez les enfants le plus tôt possible ; ne pas être seul lors des activités de pêche ou de bateau ; se baigner dans les zones surveillées ; respecter les interdictions de baignade. L'aménagement et la signalisation aux abords des plans d'eau restent à développer pour informer des risques de baignade dans ces lieux naturels. Des conseils de prudence à respecter avant toute activité aquatique doivent être répétés : ne pas surestimer ses capacités physiques, tenir compte de son état de santé, s'informer sur l'état de la mer et sur les conditions météorologiques. Enfin, l'apprentissage des gestes de premier secours reste à généraliser dans la population pour pouvoir intervenir avant l'arrivée des secours en cas d'accident.

Des informations complémentaires seraient utiles pour affiner les analyses des noyades, de leurs facteurs de risque et leur évolution : prise en compte d'éléments de météorologie marine et de fréquentation touristique ; précisions quant aux circonstances des noyades en piscine privée ; descriptif détaillé du dispositif de sécurité.

Compte tenu du nombre élevé des victimes, un peu moins de quatre décès par jour (3,6 en moyenne) entre juin et septembre 2015, le maintien et le renforcement d'une campagne annuelle de prévention des noyades doit rester une priorité, ces décès apparaissant en majorité comme évitables. La mesure de l'efficacité de ces actions de prévention est un élément essentiel de la lutte contre les noyades.